

# SYNODE DU 7 DECEMBRE 2016



## A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Le Synode a validé les élections ci-après :

### **Nouveaux députés :**

M. Pierre-André Guyot, député laïc, paroisse Val-de-Ruz

Mme Sandra Conne-Depezay, députée ministre, paroisse Val-de-Ruz

### **Conseil du Fonds immobilier :**

M. Philippe von Bergen

## B. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

### a) **Budget 2017**

#### **RESOLUTION 177-A**

Le Synode adopte le budget 2017.

### b) **Rapport n°1 du Conseil synodal sur l'accompagnement spirituel des employés de l'EREN**

#### **RESOLUTION 177-B**

Le Synode décide la mise en place d'une offre structurée d'accompagnement spirituel spécifique pour les employés de l'EREN.

#### **RESOLUTION 177-C**

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir une liste de personnes compétentes et reconnues par leurs pairs pour assumer le rôle d'accompagnateurs spirituels des employés. Elles comptabilisent le temps passé à effectuer ces accompagnements, et transmettent un rapport au Conseil synodal une fois par année.

#### **RESOLUTION 177-D**

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter sous forme de rapport un bilan sur l'accompagnement spirituel des employés de l'EREN en décembre 2021.

### c) **Rapport n°2 du Conseil synodal sur l'applicabilité de la résolution 162-E : à savoir l'applicabilité d'une participation financière des homes dans l'aumônerie des EMS**

L'entrée en matière a été acceptée mais le rapport est renvoyé au Conseil synodal pour un nouveau rapport.

### d) **Rapport n°3 du Conseil synodal demandant au Synode de surseoir à la mise au concours du poste de secrétaire général de l'EREN**

#### **RESOLUTION 177-E**

Le Synode décide que l'EREN sursoit au recrutement d'un secrétaire général.

#### **RESOLUTION 177-F**

Le Synode charge le Conseil synodal de lui soumettre un rapport sur le poste de secrétaire général pour sa session de décembre 2017.

e) **Rapport n°4 du Conseil synodal sur la question de la réélection des permanents**

**RESOLUTION 177-G**

Le Synode maintient le principe de la réélection tacite pour les postes paroissiaux.

**RESOLUTION 177-H**

Le Synode classe la motion 172-M

**RESOLUTION 177-I**

Le Synode charge le Conseil synodal de rappeler aux Conseils paroissiaux

- L'importance des réélections des permanents ministres ou laïcs, en particulier leur mode de fonctionnement et leurs conséquences
- La préparation nécessaire des Conseils paroissiaux à la présentation à la réélection d'un permanent ministre ou laïc et leurs responsabilités
- Les processus existants dans l'EREN en cas de difficultés d'une paroisse avec un permanent ministre ou laïc.

f) **Rapport n°5 du Conseil synodal sur les logements de fonction**

**RESOLUTION 177-J**

Le Synode accepte la modification de l'article 183 du Règlement général :

Art. 183

Les pasteurs référents sont tenus de résider dans les appartements de fonction ou à défaut dans la paroisse, où leur ministère est appelé à s'exercer. A titre exceptionnel, le Conseil synodal peut accorder une dérogation.

g) **Rapport n°6 du Conseil synodal sur la contribution des paroisses au financement du CSP**

**RESOLUTION 177-K**

Le Synode décide que la contribution des paroisses en faveur du CSP se monte à Fr. 108'000.- dès 2017 jusqu'à nouvelle adaptation de la contribution de l'EREN au CSP.

**RESOLUTION 177-L**

Le Synode adopte la clé de répartition de la contribution des paroisses en faveur du CSP, basée sur l'importance relative de la contribution ecclésiastique des paroissiens.

**RESOLUTION 177-M**

Le Synode classe la motion du 8 juin 2016.

## C. MOTIONS

La motion suivante urgente de la paroisse de la Chaux-de-Fonds est acceptée :

**RESOLUTION 177-N**

La paroisse la Chaux-de-Fonds demande au Synode la possibilité de déroger à l'article 134 du règlement général de l'EREN, pour lui permettre de présenter à l'élection pour fonction de conseiller paroissial, le diacre à la retraite Alain Schwaar, et ce pour la législature en cours en sus de la représentation du colloque au Conseil paroissial.

La motion suivante du Bureau du Synode est acceptée :

**RESOLUTION 177-O**

Le Synode demande au Conseil synodal de rapporter rapidement sur la modification de l'art. 104 du RG concernant le quorum décisionnel du Conseil synodal, de sorte d'envisager un quorum à quatre membres (avec présence exigée du Président ou du Vice-Président) et d'une procédure ad hoc pour résoudre le problème d'égalité des voix, par exemple l'exigence de la majorité absolue.

La motion suivante de la paroisse du Joran est acceptée :

**RESOLUTION 177-P**

Le Synode charge le Conseil synodal de traiter le dossier des fichiers de manière à ce que l'EREN puisse bénéficier d'un outil efficace. Les mesures suivantes sont proposées pour étude :

- Démarches avec les autorités cantonales et communales dans le but d'établir des directives claires à appliquer par les employés communaux en charge de la police des habitants afin que la confession de chaque citoyen soit inscrite de manière juste.
- Démarches avec le département cantonal de l'Education afin que des informations sur la confession des élèves puissent être transmises par les administrations et les commissions scolaires.
- Redéfinir nos besoins concernant les fichiers paroissiaux, cantonaux et destinataires du journal Réformés.
- Proposer un système de fichier efficace, considérant aussi la possibilité de créer un fichier propre à l'EREN indépendant de celui de l'État.

AU NOM DU SYNODE :

Le président,

La secrétaire,

Yves Bourquin

Esther Berger

